Accusé de réception en préfecture 041-284100070-20210406-26-2021-DE Date de télétransmission : 08/04/2021 Date de réception préfecture : 08/04/2021

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2021

ARRONDISSEMENT DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

L'An deux mil vingt et un le 06 avril, à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni, en visioconférence, au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

29 mars 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

<u>Titulaires</u>: Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Michèle GAUTHIER, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN

06 avril 2021

<u>Suppléants</u>: Michèle AUGÉ suppléante de Gérard CHOPIN, Sandrine HERTZ suppléante de Pascal HUGUET, Carole ROUSSEAU, suppléante de Joël DEBUIGNE

Pouvoirs:

Claude DENIS a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE Corinne GARCIA a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Alain GOUTX Philippe MERCIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°26.2021

<u>Membres titulaires excusés</u>: Yann BOURSEGUIN, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Corinne GARCIA, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

Objet de la délibération :

Mission facultative – Médecine préventive – location locaux – Société Civile Immobilière BCDS - VENDOME

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Carole ROUSSEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Alain GOUTX, Vice-Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration le dispositif de mise à disposition de locaux, au profit du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loi-et-Cher, par le CCAS de Vendôme, pour effectuer des visites de médecine préventive, d'une partie des agents territoriaux situés dans le nord du département (délibération n°18.2020 du 11 juin 2020.

Le Président informe que ces locaux se situent dans un établissement d'accueil de personnes âgées.

Au regard de la crise sanitaire que nous connaissons, effectuer des visites de médecine préventive, dans ces locaux, ne semble pas actuellement adapté aux mesures de prévention recommandées.

Aussi, une démarche a été entreprise pour trouver de nouveaux locaux, à Vendôme, permettant d'accueillir cette activité de médecine préventive.

Une opportunité se présente dans les locaux d'une maison de santé, la MSP BARILLET, située 9 rue Robert BARILLET à Vendôme.

Suite à la rencontre, du 1^{er} avril dernier, avec les propriétaires des locaux, le Président présente les principales conditions de location proposées :

- besoin : location de 2 bureaux de consultation,
- occupation des locaux : lundi, mardi, mercredi,
- durée du bail : location pour une durée de 3 ans, avec possibilité de mettre fin au présent bail à tout moment en respectant un délai de préavis de 6 mois,
- date d'effet : à compter du 1er mai 2021,
- loyer: montant mensuel de 250,00 euros, par local, net de TVA,
- révision du loyer : chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet du bail en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction,
- charges : provision périodique de 100,00 €, par local.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- de se prononcer sur le principe de location, pour le service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, auprès de la société civile immobilière BCDS, de deux bureaux de consultation,
- d'accepter les conditions prévues dans le bail relatif à cette location,
- d'acter que cette location prendra effet au 1er mai 2021,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher ou son représentant à signer le bail de location, ainsi que toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor, Le 6 avril 2021

Publié ou notifié le : OS acril 2021 Exécutoire le : OS acril 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE

Le Président

Eric MARTELLIERE